

**Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat**  
**Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »**  
**sur le point 2.2 « Débat d'Orientation budgétaire »**  
**du Conseil municipal du 07 avril 2021**

**1. Remarques générales**

- Aucune Commission Finances n'a été tenue avant ce débat d'orientation budgétaire.
- J'ai demandé par mail au Maire ce mardi que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) soit complété du volet social concernant le personnel, pour être conforme à l'article L2312-1 du CGCT.

*Constat : suite à ma demande, le volet social a été rajouté au rapport*

- J'ai demandé également par mail de modifier l'objet du vote sur ce point 2.2 du conseil municipal. En effet, la note de synthèse et délibération de ce point 2.2 Débat d'orientation budgétaire 2021, qui nous ont été envoyées, prévoient d'approuver le rapport d'orientation budgétaire. Ce n'est pas correct.

La formulation à retenir est la suivante :

« le Conseil municipal APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE, de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de St Pierre du Perray, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 qui interviendra au Conseil du 14 avril 2021. »

Ceci doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

*Constat : suite à ma demande, la correction a été faite.*

- Le ton de ce ROB, notamment dans le chapitre des orientations budgétaires 2021, ressemble plus à un tract calomnieux qu'à un document officiel qui permet la préparation du budget de la commune. Certains commentaires sont déplacés, d'autres erronés, ils n'ont pas leur place dans un tel document. Ce n'est pas digne d'un Conseil Municipal.

**2. Plus en détail**

- Après une présentation de l'actualité économique et sociale au plan national montrant l'augmentation du déficit public de l'Etat et de sa dette publique en lien notamment avec la crise sanitaire du Covid-19, parlons des éléments nationaux qui impactent directement les communes.
  - La taxe d'Habitation que les communes recevaient autrefois directement est toujours compensée mais sera diminuée des dégrèvements.

- L'Etat va prendre en charge la moitié des gratuités des loyers accordés aux entreprises par la commune. Cela peut concerner la maison médicale de St Pierre du Perray.
- L'Etat va subventionner pour une part importante, qui pourra dépasser la limite habituelle des 80% des investissements pour la rénovation énergétique. Il y a des opportunités à saisir.
- La courbe en page 10 du ROB montre bien que sur le mandat précédent de mars 2014 à juin 2020, chaque année les dépenses étaient inférieures aux recettes de fonctionnement, dégagant un résultat positif.
- Nulle part dans le ROB ne sont mentionnés les montants des contributions de l'Agglomération Grand Paris Sud (GPS) : fonds de concours, attributions de compensation.
- Le chapitre des orientations dans ses commentaires est jalonné de fake news.
  - Page 13 : lorsque vous parlez de manquement d'entretien du patrimoine. Bien au contraire, en **matière d'entretien du patrimoine**, je rappelle sur le mandat 2014-2020 la réfection des toitures Manuréva et Anne Frank, la réfection totale des jeux de cour du Centre Gavroche, la réfection des cours de récréations Manuréva et son terrain de sport, la réfection sol et peinture de Chantefleurs et Chantefables, tout dernièrement la réhabilitation complète du Centre de loisirs Manuréva (sol, murs, cuisine, sanitaires, et volets roulants) ; Bien sûr, tout ne peut pas être fait en 6 ans, mais le patrimoine communal est en bien meilleur état en 2020 que ce que nous l'avons trouvé en 2014.

Concernant le Centre Technique Municipal rue du Trou Grillon, le CHSCT ayant relevé en 2015 un état d'insalubrité et des locaux vétustes et hors de toutes normes de sécurité, nous avons acquis un bâtiment neuf dans le Parc Spirit pour y installer nos agents des services techniques dans des conditions dignes. Et vous voudriez vendre ce bâtiment pour trouver de la trésorerie ? La remise en état de l'ancien CTM Rue du Trou Grillon coûterait très cher à la commune pour un résultat médiocre.

Pour ce qui est des logements sociaux, s'il existe un retard par rapport à la loi SRU, il est dû principalement à un décalage de chantier lié à la crise du Covid-19. Sur ce sujet, l'Etat pourrait d'ailleurs exonérer les communes qui ont des programmes de logements sociaux en cours de construction, retardés par la crise sanitaire. C'est au Maire d'en faire la demande. Les prochains logements sociaux, que nous avons planifiés, arrivent rue des Silos. Ils nous permettront d'être conformes à la loi SRU.

- Page 14 : Quant aux effectifs de la commune, je rappelle ici que dès 2014, le ménage est passé en sous-traitance, diminuant de fait les effectifs en interne, mais augmentant dans le même temps les effectifs en prestation de services. Il en est de même dans tous les domaines (espaces verts, travaux, ...).
- Page 15 : retenir l'idée d'une progression forte des impôts fonciers n'est pas souhaitable, il vaudrait mieux remettre à plat toutes les dépenses et prioriser, et ne pas en créer de nouvelles...

\*\*\*\*\*